

Finance durable

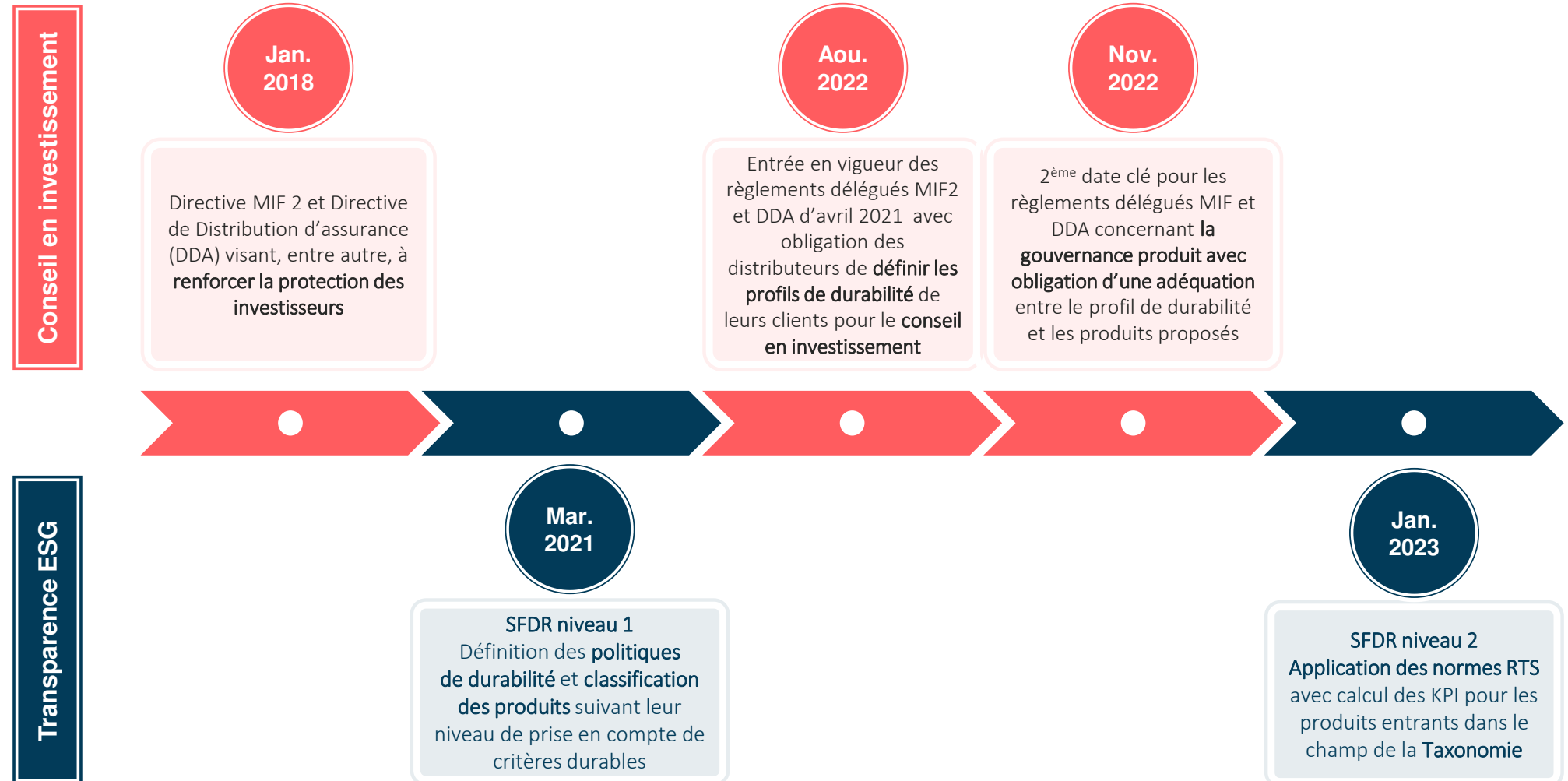
Comment les banques adressent les enjeux de durabilité dans leur offre de conseil en investissement

Mars 2023



Un contexte réglementaire européen visant à favoriser les investissements durables

Le plan d'action de l'Union Européenne pour la Finance durable vise à orienter les capitaux vers des investissements plus durables. A cet effet, les régulateurs ont souhaité intégrer aux directives relatives au conseil en investissement et déjà existantes, un volet lié à la durabilité.



Trois principaux défis des banques pour favoriser les investissements durables

Entre stratégie et obligations réglementaires, les distributeurs mènent plusieurs chantiers relatifs à la commercialisation de fonds durables dans le cadre de leur offre de conseil en investissement.



A

Définir une stratégie et une politique interne en matière de durabilité

- ✓ Sélection des partenaires et méthode de prise en compte des risques de durabilité
- ✓ Intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement
- ✓ Prise en compte des principales incidences négatives
- ✓ Méthodologie utilisée pour constituer la gamme de fonds durables



B

Diversifier l'offre produits

- ✓ Classification des fonds selon SFDR et thématiques ESG traitées
- ✓ Caractéristiques des offres produits
 - Diversification des produits
 - Possibilité de mandat sous gestion
 - Architecture fermée vs architecture ouverte
- ✓ Liens entre producteurs et distributeurs
 - Co-construction d'offres
 - Plateforme de distribution



C

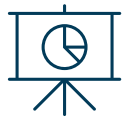
Mener les travaux opérationnels pour faire évoluer le conseil en investissement

- ✓ Etablissement d'un profil client avec prise en compte des préférences (questionnaire avec intégration des critères de durabilité)
- ✓ Intégration des critères de durabilité pour l'adéquation dans le cadre de la gouvernance produits (garantissant la compatibilité de l'instrument financier et du marché cible en matière de durabilité à travers le conseil client)

Une étude visant à évaluer le niveau de maturité des établissements bancaires en France



Réalisée **entre septembre 2022 et mars 2023**, notre étude s'intéresse aux différents chantiers qu'adressent les banques dans le cadre du conseil en investissement, en tant que distributeurs d'instruments financiers. Le panel de l'étude est constitué d'un échantillon de **6 banques françaises** (3 banques de réseau généralistes, 3 banques ou groupes bancaires mutualistes). Les informations recueillies et analysées ont permis à la fois de faire un point sur les travaux déjà réalisés et d'avoir des orientations sur ceux encore en cours et qui seront finalisés au cours de l'année 2023.



SYNTHÈSE DE NOS PRINCIPALES OBSERVATIONS *



Des politiques en matière de durabilité rendues plus lisibles grâce à SFDR



Une clarification de l'offre Produits pour le conseil en investissement



Le recours plus systématique à l'architecture ouverte



Une mise en conformité progressive



* Analyse détaillée disponible sur demande

Un niveau de maturité contrasté, traduisant la complexité d'interprétation opérationnelle des réglementations ESG

1

Des politiques en matière de durabilité rendues plus lisibles grâce à SFDR

Adoption de **stratégies en réponse à la pression croissante** des parties prenantes (clients, investisseurs et des régulateurs) et avec l'entrée en vigueur de SFDR niveau 1 en mars 2021. Politiques décrivant:

- La **sélection de leurs partenaires et leur méthode** de prise en compte des risques de durabilité dans la conception des fonds
- **L'intégration des risques** de durabilité dans leurs processus d'investissement
- La prise en compte des **principales incidences négatives**
- La **methodologie** utilisée pour constituer leur gamme de fonds durables
- L'engagement de **transparence** vis-à-vis des clients

2

Une clarification de l'offre Produits pour le conseil en investissement *

Mise en évidence des produits durables différente d'une banque à une autre:

- Utilisation de la **terminologie SFDR (article 6, 8 ou 9)**
- Certaines banques dédient une rubrique à l'offre de produits durables en orientant les clients intéressés vers des **fonds à impact, ou des fonds thématiques durables** dans leur communication (eau, développement human, inclusion sociale, ...). Cela fait écho à la notion de durabilité définie dans le règlement délégué MIF2 d'avril 2021.

3

Le recours plus systématique à l'architecture ouverte *

Enrichissement des offres produits proposées réalisée au travers de différents leviers :

- **Intra-groupe** : l'incitation des distributeurs aux producteurs à la création de produits ESG 'mass market' . Cela peut passer par l'upgrade de produits déjà existants (prise en compte de critères ESG permettant de classer les produits d'article 6 vers article 8)
- **Architecture ouverte** : les distributeurs n'hésitent pas à recourir à des asset managers hors groupe afin e proposer une offre plus élargie de produits durables .

4

Une mise en conformité progressive

Mise à niveau inégale début 2023:

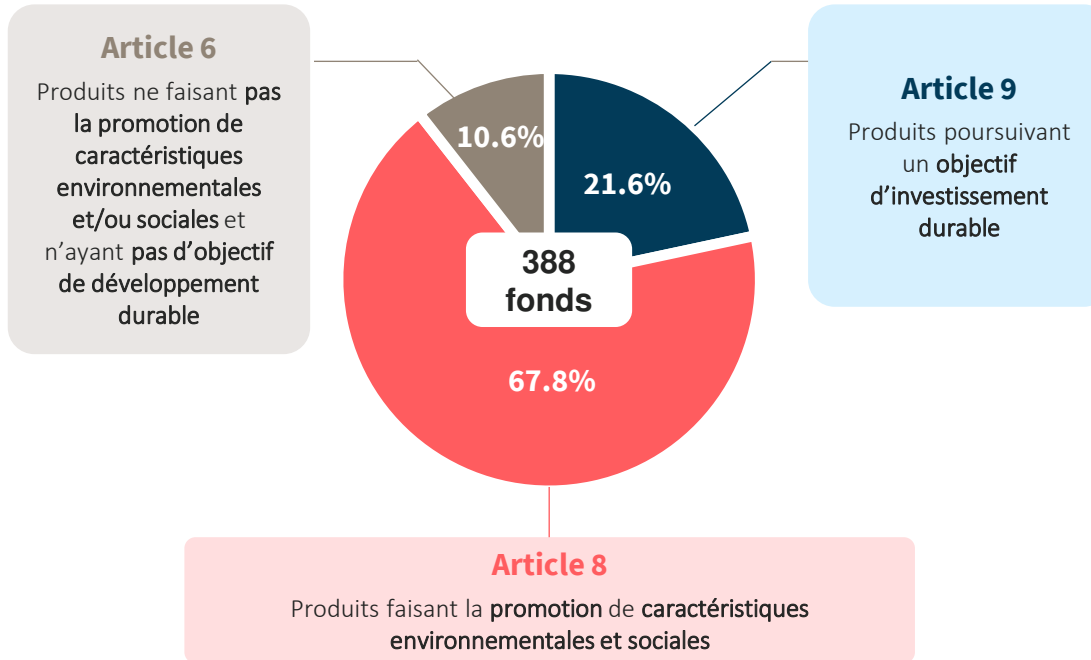
- Questionnaires de **détermination des profils de durabilité partiels** et proposés en priorité aux clients qui **réalisent pour la première fois un parcours conseil** (ou au moment de la révision périodique). Il n'est en général pas prévu de revue systématique de stock.
- **Déclaration d'adéquation non encore déployée** dans les outils pour la quasi-totalité des banques du panel. Cela n'exclut pas des propositions de produits durables dans le cadre des parcours habituels, dans la mesure où des fonds labelisés, désormais classifiés articles 8 ou 9, faisaient déjà partie des offres proposées par les banques.

* Analyse détaillée disponible sur demande

Nous avons analysé en détail * les fonds proposés par les banques du panel dans le cadre du conseil en investissement.

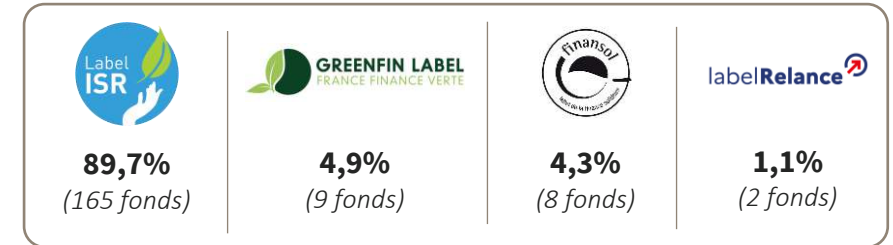
La part belle aux fonds ayant des caractéristiques ESG

89,4 % du panel ont des caractéristiques ou promeuvent des critères ESG



Le recours aux labels

47,4 % du panel ayant des caractéristiques ESG ou promouvant des critères ESG sont labellisés



Typologie des fonds

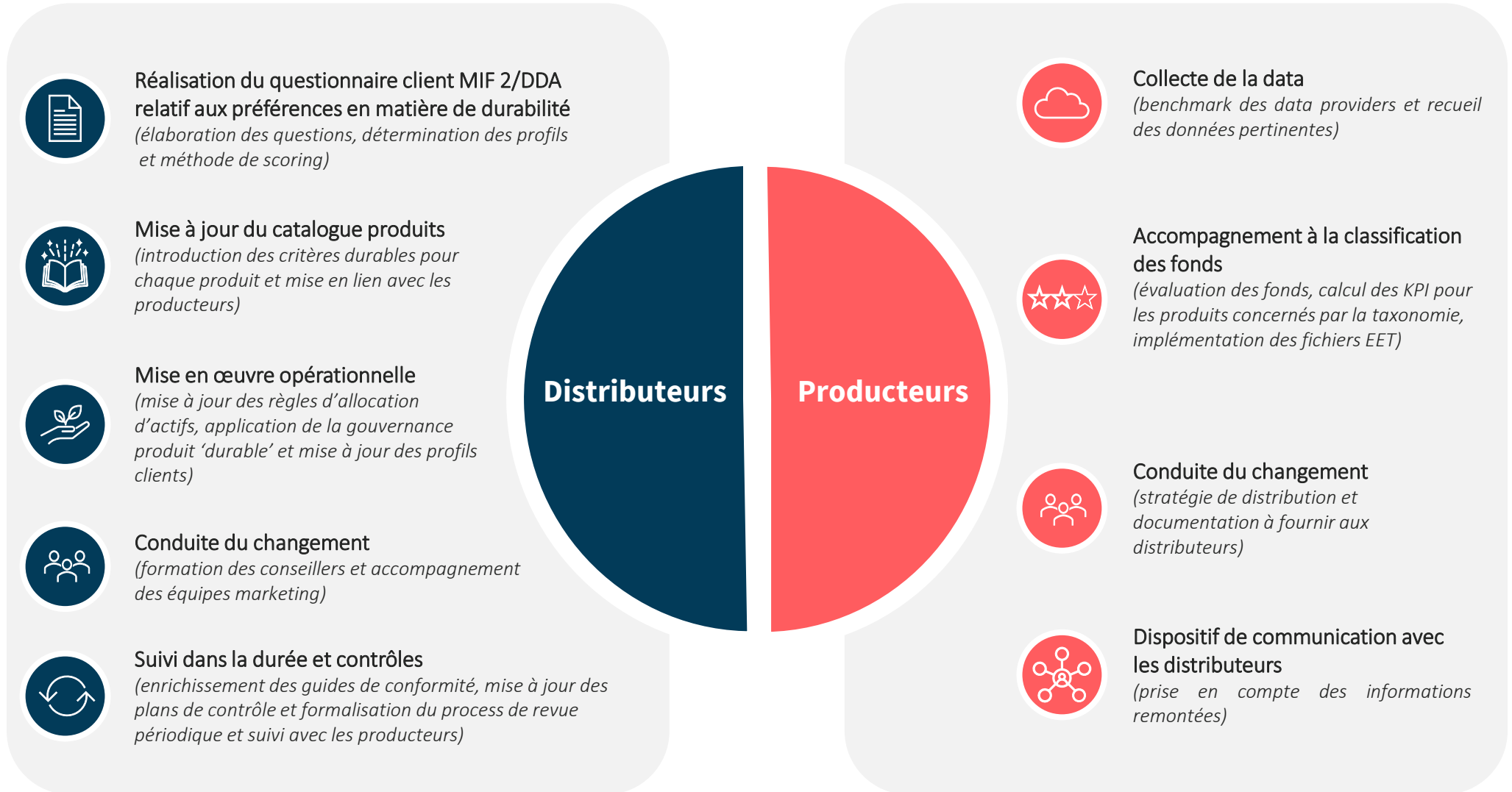
Les fonds présentant des caractéristiques ESG (ou promouvant des critères ESG) sont majoritairement des **fonds actions (59%)**, suivis des **fonds obligataires (18%)**.

En termes de zone d'investissement géographique, la **zone Europe est majoritaire (57%)**. On retrouve néanmoins **29% de fonds avec une zone géographique internationale**.

Cette forte majorité de « fonds ESG » peut s'expliquer entre autre par la **reclassification massive de fonds 'article 6' vers 'article 8'** au Q3 2022, comme en témoigne l'étude Morning Star publiée en octobre 2022.

* Analyse détaillée disponible sur demande





Contactez-nous pour une présentation détaillée de notre étude et pour vous accompagner dans vos travaux



Colombe N'ZORE

Partner France

Responsable Aurexia Sustainable

colombe.nzore@aurexia.com

+33 (0) 6 28 27 71 76



Alain de CIDRAC

Partner Luxembourg

alain.decidrac@aurexia.com

+ 352 691 121 832

AUREXIA SUSTAINABLE : NOTRE LABEL

DÉDIÉ À LA FINANCE DURABLE

ANALYSE DES IMPACTS
REGLEMENTAIRES

STRATEGIE COMMERCIALE

INTEGRATION ESG DANS LES
PROCESS OPERATIONNELS

DATA ESG ET SCORING

sustainable@aurexia.com





Aurexia

Bringing value, together